



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 040-214001927-20240411-2024_04_0090BP-BF



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

INTRODUCTION

Le budget primitif principal 2024 de la ville de Mont de Marsan sera de 59 325 809,78 € dont 36 904 494,11 € en fonctionnement et 22 421 315,67 € en investissement, restes à réaliser inclus.

La construction du budget 2024 s'inscrit dans un travail de **consolidation des besoins remontés par tous les services municipaux**.

Le vote du BP de notre agglomération ainsi que les échanges des débats d'orientation budgétaire ont permis également de peaufiner un BP 2024 qui permettra de préserver nos marges d'investissements et poursuivre notre programme volontariste de transformation écologique de notre ville (Laulom, Sabres, éclairage public, réseau de chaleur...).

Avec le vote de ce BP 2024 la Ville de Mont de Marsan pourra poursuivre **la modernisation de ses équipements sportifs et culturels** ; facteurs d'attractivité pour nos habitants.

Nous poursuivons nos efforts pour **maîtriser les dépenses de gestion qui seront contenues en 2024** à une hausse de 0,36 %, cela nous permet de limiter le recours fiscal utilisé à une proportion minime.

En 2024, voter ce BP c'est permettre d'avancer sur les réalisations suivantes :

- Fin des travaux du Café Music avec le versement du fonds de concours ;
- Continuité des travaux de l'entrée ouest de la Ville ;
- Le lancement des travaux du musée ;
- La poursuite du Programme Action Cœur de ville ;
- Poursuite des investissements pour moderniser l'éclairage public ;
- Amélioration du dispositif de vidéo protection.

Nous poursuivons dans notre stratégie à 4 volets :

- Le cadre de vie des montois ;
- Les infrastructures culturelles, sportives et associatives ;
- Limiter le recours fiscal au maximum ;
- Poursuivre le désendettement pour préserver l'avenir (29 % d'emprunt en moins entre 2023 et 2024).



COMMENT LIRE NOTRE BUDGET PRIMITIF 2024

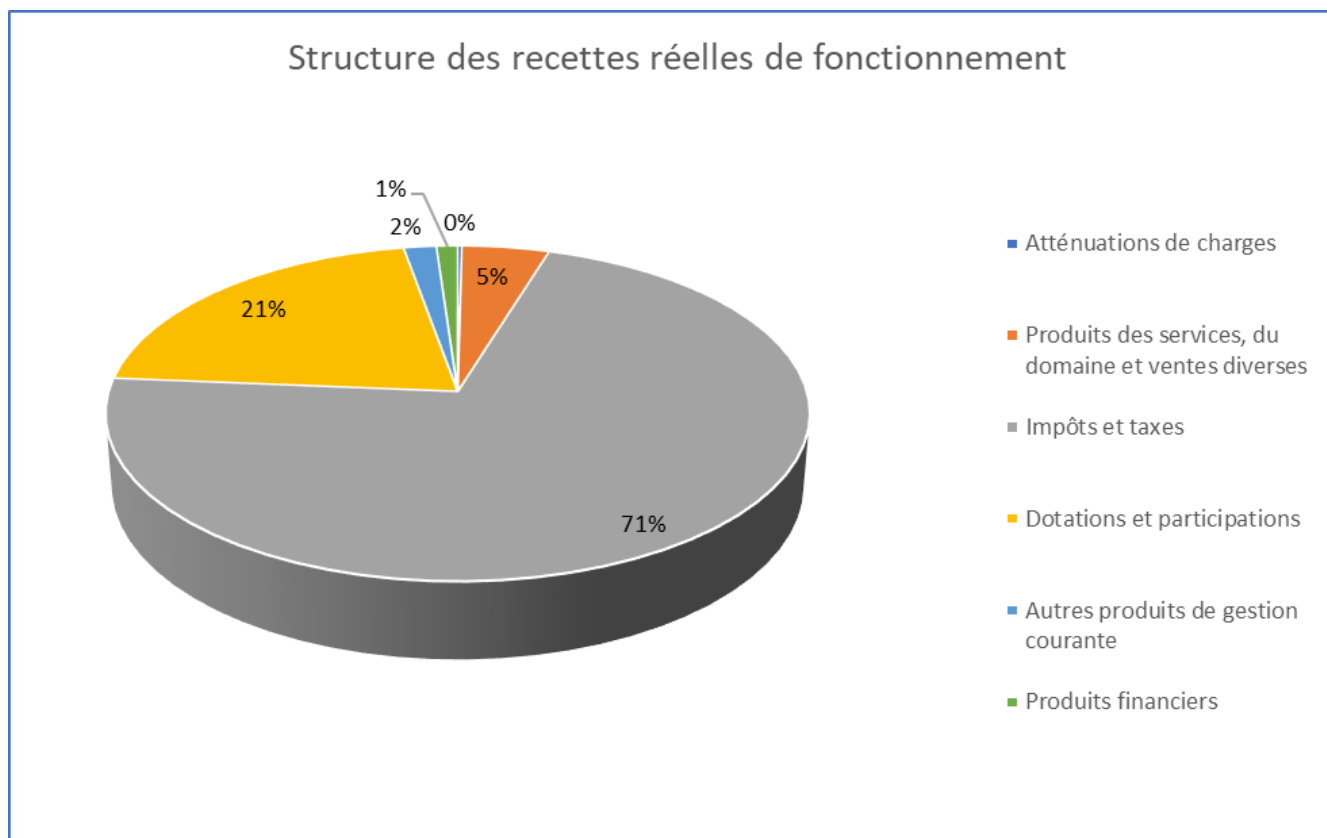
	DEPENSES	RECETTES	
Dépenses réelles de fonctionnement	31 147 899,75 €	36 007 143,21 €	Recettes réelles de fonctionnement
Epargne brute	4 859 243,46 €		
		4 859 243,46 €	
Remboursement de dette	3 076 863 €		Epargne brute
	10 750 917,58 €	4 910 773,37 €	Recettes d'investissement
Dépenses d'investissement		4 074 991,41 €	Emprunt



Budget principal de fonctionnement

A - Les recettes de fonctionnement courantes augmentant de 2,75%

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Evolution
Atténuations de charges	131 035,00 €	70 000,00 €	-46,58 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 556 442,00 €	1 475 882,00 €	-5,18%
Impôts et taxes	22 269 527,37 €	23 237 697,00 €	4,35 %
Dotations et participations	6 692 768,00 €	6 786 340,00 €	1,40 %
Autres produits de gestion courante	611 636,00 €	552 420,63 €	-9,68 %
Total produits gestion courante	30 060 119,00 €	31 080 746,29 €	2,75%
Produits exceptionnels et financiers	1 912 892,42 €	358 685,00 €	-81,00 %
Total Recettes de fonctionnement	31 353 541,66 €	32 939 431,29 €	-2,08%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 037 449,23 €	897 350,90 €	-13,50%
Total	34 211 750,02 €	33 378 375,53 €	-2,44%



Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre représente le remboursement des salaires des agents en arrêt. Il représente 2 % des recettes et baisse de 46 % en raison de la modification des durées de franchise définies dans le nouveau marché d'assurance statutaire

Produits des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 "produits des services" s'élève à **1 475 882 €**.

Il baisse de 5,18% (-80 560 €) en raison de diminutions de remboursements aux autres organismes (diminution des remboursements de mises à disposition).

Ce poste s'ajustera en fin d'année en fonction des coûts de mises à disposition réellement constatés.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Nous avons fait le choix de réduire la « pollution » visuelle des grands affichages publicitaires sur certains axes. Ce qui a généré une baisse de la TLPE de 22 % (Taxe Locale sur la Publicité).

Nous avons également à subir la baisse des recettes liées à des droits de mutations de 16 %. Le nombre et le niveau des transactions immobilières s'est radicalement ralenti. Les banques ont resserré les conditions d'octroi des crédits aux particuliers.

En 2024, le BP intégrera une hausse de 1,09 points des taux de fiscalité pour les particuliers ; ce qui représente 31 euros supplémentaires par an et par propriétaire (hors effet base à 3,86 %).

Cette hausse minime fait suite à 16 années quasiment sans hausse des taux (mis à part en 2014 et 2015 de l'ordre de 5 %).

Dotations et participations (chapitre 74)

Les différentes dotations évoluent peu. La DGF prévue est en hausse de 0,58 % par rapport à 2023 en attendant les notifications.

Au total ce poste **augmente de 1,4 %**

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 (revenus des immeubles) diminue de 9,68 % ; ce chapitre tient compte des immeubles achetés depuis 2019.

Pour information les ventes immobilières prévues au budget s'élèvent à 363 000 €. Nous avons comptabilisé la vente de l'étage de la poste.

Produits financiers (chapitre 76)

Ces chapitres intègrent notamment le fond de soutien pour le remboursement des prêts toxiques.

Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit ici de la valorisation des travaux effectués par les équipes de la ville (travaux en régie) et qui se trouvent valorisés par la suite en investissement et des neutralisations d'amortissement des subventions d'équipement versées.



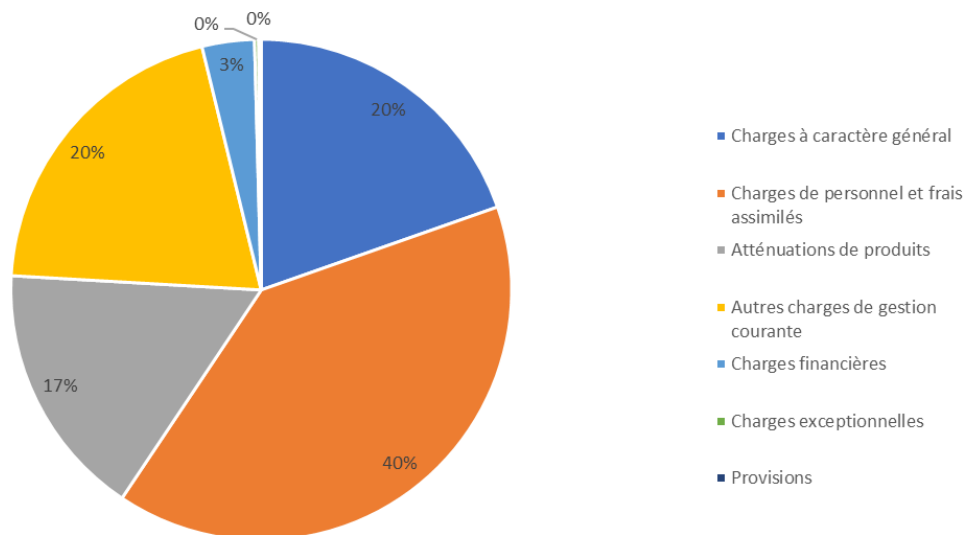
B - Les dépenses de fonctionnement courantes augmentant de 0,36%

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Evolution
Charges à caractère général	6 360 538,90	6 113 627,63	-3,88%
Charges de personnel et frais assimilés	11 875 480,00	12 384 920,48	4,29%
Atténuations de produits	5 152 939,24	5 144 792,00	-0,16%
Autres charges de gestion courante	6 466 351,85	6 318 921,92	-2,28%
Total des dépenses de gestion courante	29 855 309,99	29 962 262,03	0,36%
Charges financières	1 002 000,00	1 052 137,72	5,00%
Charges exceptionnelles	1 557 500,00	83 500,00	-94,64%
Provisions	0,00	50 000,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	32 414 809,99	31 147 899,75	-3,91 %
Virement à la section d'investissement	2 463 121,97	3 397 396,97	37,93%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 927 923,31	2 359 197,39	-19,42%
Total des dépenses de fonctionnement	37 805 855,27	36 904 494,11	-2,38%

Nous baissions les dépenses réelles de fonctionnement de 3,91 %.



Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce poste augmente de 4,29 % dont près de 250 000 € pour revaloriser les rémunérations.

Il est prévu notamment :

- 118 000 € pour l'augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier ;
- 36 000 € pour les avancements d'échelons et de grade ;
- 108 000 € pour des ajustements de régime indemnitaires, le forfait mobilité ;
- 20 000 € de remplacements d'agents (impact 2024) suite mobilités ou retraite (1 agent).

Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre prévoit globalement une baisse de 3,88 % soit - **246 911 €**. Nous poursuivons nos efforts d'économie dans les charges de fonctionnement sans altérer la qualité de nos services.

Parmi les principales dépenses on peut noter :

- Les dépenses énergétiques : 1,7 M€ **en baisse de 316 000 €** (plan sobriété, investissement isolation et éclairage public...) ;
- Les fournitures : 766 000 € **en hausse de 100 000 €** notamment pour améliorer les conditions de travail de la police municipale ;
- Les contrats de prestations de services : 640 000 € : contrat de prestation piscine, ADS, CLTDI pour déchets et logiciel ;
- Les dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine : 770 000 € (en baisse de 70 000 € plus conforme au réalisé).

La mutualisation des services et la constitution de groupements de commande avec Mont de Marsan Agglomération, le CCAS et le CIAS permet de poursuivre l'optimisation des charges courantes.

Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce poste baisse de 0,16 %

Les atténuations de produits comprennent principalement le reversement à Mont de Marsan Agglomération de l'attribution de compensation.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 baisse de 2,28 % pour s'élever à 6 318 921 €.

Ce poste comprend les participations aux budgets annexes régie des fêtes, ZAC et PRU.

Le niveau des **subventions versées aux associations** s'élève à **1 177 000 €** soit identique à 2023.

A noter que nous augmentons de 10 000 € notre participation au festival Flamenco.

Nous maintenons un niveau de subventionnement associatif très important.

BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID: 040-214001927-20240411-2024_04_0090BP-BF

La subvention à la **régie des fêtes** s'élève quant à elle à **600 000 €** soit - 97 000 € par rapport au BP2023 sachant que le montant sera ajusté au réel besoin en fin d'année comme en 2023 (versé réellement 520 000 €). La Madeleine 2024 comporte les incertitudes liées à la réduction des amplitudes horaires et au surcoût en matière de sécurité privée (Impact JO).

La subvention au budget annexe **PRU** s'élève à **230 000 €** (- 32 000 € / 2023). Il s'agit de répondre présent aux côtés de l'agglomération sur la politique du logement.

La subvention au budget annexe **ZAC quartier Nord Peyrouat** est quant à elle **de 386 835 € (idem 2023)**.

La subvention au SDIS baisse de 32 696 € pour s'élever à **960 054 €** mais il y aura lieu de se prononcer sur la demande d'une subvention facultative d'investissement de 75 184 € correspondant à la diminution de la part 1.

Par ailleurs, la subvention au CCAS pour 2024 reste identique pour s'élever à **1 717 000 €**, suite à une augmentation de 280 000 en 2022 et de 111 000 € en 2023.

L'école de musique du conservatoire départemental de musique reste, après le SDIS, la structure extra-municipale la plus subventionnée avec **365 000 € de subvention** sans compter la mise à disposition des locaux.

Charges financières (chapitre 66)

Le chapitre 66 "charges financières" augmente de 5 % et s'élève à 1,05M€.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) et provision (68)

Ces deux chapitres concernent des crédits de titres et de provisions pour créances irrécouvrables.

L'autofinancement dégagé (023) représente 3 397 397 € et augmente par rapport à 2023 de 37 %.

Cela correspond à une évolution plus rapide des recettes réelles (+2,75 %) par rapport aux dépenses (0,36 %).



Budget principal d'investissement

1 - Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2023	2024	% REALISE
Subventions d'investissement	2 580 875,50	3 857 015,80	49%
Emprunts et dettes assimilées	5 770 943,45	4 074 991,41	-29%
Total des recettes réelles d'équipement	8 351 818,95	7 932 007,31	-5,00 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 932 450,61	622 000,00	-67,81%
Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	363 000,00	81,50%
Total des recettes réelles	10 484 269,56	8 917 007,21	-14,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 927 923,31	2 359 197,49	-19,42%
Virement de la section de fonctionnement	2 463 121,97	3 397 396,97	37,93%
Total	15 458 320,14	14 673 601,57	-5,08%

Parmi les 3 857 015,80 € € de subventions, on trouve notamment :

- 1,3 M€ pour l'ilot Laulom ;
- 418 393 € au titre du RHI Ilôt Fontainebleau ;
- 341 000 € pour la couverture des courts de tennis ;
- 1,1 M€ pour le musée.

Le montant de l'emprunt prévu correspond dans l'immédiat au montant nécessaire à l'équilibre du budget (4 M€).
 Dans le poste dotations et fonds divers, nous retrouvons la taxe d'aménagement (405 000 €) et le FCTVA estimés à 217 000 €.



2 - Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2023	2024	Evolution
Immobilisations incorporelles	440 250,00	521 280,00	18,41%
Subventions d'équipement versées	2 424 600,00	1 339 670,10	-44,75%
Immobilisations corporelles	6 546 695,00	4 050 303,08	-38,13 %
Immobilisations en cours	1 300 000,00	4 839 664,40	272,28%
Total des dépenses réelles d'équipement	10 711 545,00 €	10 750 917,58 €	0,37%
Emprunts et dettes assimilées	2 782 379,00 €	3 076 863,00 €	10,58 %
Total des dépenses réelles	13 493 924,00 €	13 827 780,58 €	2,4%
Travaux en régie, opération patrimoniale	1 551 987,86 €	2 129 804,90 €	37%
Total des dépenses	15 045 911,86 €	15 957 585,58 €	6%

Les dépenses **d'équipement hors reports** représentent **10,7 M€** soit **0,37 %** de plus qu'en 2023.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 5,6 M€.

BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 040-214001927-20240411-2024_04_0090BP-BF



Vie de la Cité - proximité

Cadre de vie		Voirie	
APCP matériels des équipes et SQVT (Santé Qualité de Vie au travail)	485 000	Enfouissement des réseaux	790 000
Autres équipements et travaux : sport, maison des associations Carboué, travaux logements ville...	191 000	Aménagement de la voirie	754 425
Mobilier Matériel	74 300	Feux tricolores	151 731
refonte site internet	21 000		
Mobilier urbain	110 000	Eclairage public et participation SYDEC	140 000
Vidéoprotection	150 000	Participation aux travaux de Sabres	150 000
Espaces verts	113 000	Participation PC et extension réseau électrique	49 191
Informatisation numérisation dématérialisation	50 000	réseau étude (géoréférencement)	76 280
Mise en conformité Bâtiments communaux ADAP	390 000		
concessions cimetières	3 500		
Nahuques : cheptel + mobilier	4 000		
PTM : réhabilitation Barradé	145 000		
Sport		Culture	
Mise à niveau des équipements sportifs salle + stade	157 000		
Etude Piscine Réseau de chaleur	72 000	Travaux Musée (net de subvention)	1 318 892
Couverture des Courts de tennis (net de subvention)	350 000	Aménagement musée	105 000
Eclairage LED terrain du beillet	80 000	Conseils de quartier	
		Conseils de quartiers	100 000
Développement de la Ville			
Cœur de ville		Urbanisme - Foncier	
Ravalement de façades	225 000	DIVERS acquisition	75 000
OPERATION COEUR DE VILLE (net de subvention)	900 563	Performance énergétique	
		Travaux suite diagnostic énergétique	100 000

1. Vie de la Cité : 5 803 310 € (BP)

1.1 Cadre de vie et équipements municipaux : 1 605 774 €

485 000 € seront investis dans la prévention au travail (**SQVT**) pour améliorer ou renouveler le matériel afin d'accompagner les équipes municipales. Cette démarche vise à améliorer les conditions de travail de nos employés et donc améliorer leur santé. 145 000 € sont par ailleurs affectés pour moderniser le PTM

631 000 € sont prévus dans l'aménagement et la **mise en conformité de bâtiments communaux** (bâtiments recevant du public et logements sociaux). Ce montant intègre une enveloppe de 390 000 € pour les travaux ADAP, 100 000 € pour des aménagements au Carboué afin d'accueillir la maison des associations et 50 000 € pour l'informatisation de nos services.

150 000 € sont prévus pour renforcer la **Vidéoprotection**

1.2 Le chantier de la voirie : 2 174 627 €

Mont de Marsan dispose d'un réseau de voirie de **180 km** : quasi équivalent à une ville de 100 000 habitants.
Cette année :

- **790 000 €** sont prévus pour l'**enfouissement** et la rénovation des réseaux (700 K€ pour Sabres et 90 K€ pour bd des Acacias) ;
- **754 425 €** pour l'**aménagement de la voirie** ;
- **140 000 €** pour l'amélioration de l'**éclairage public** ;
- **76 280 €** pour le **géoréférencement des réseaux** ;
- **150 000 €** pour la participation aux travaux de Sabres : à noter que cette opération a fait l'objet d'un financement exceptionnel pour une opération de voirie (80 % avec 1 M€ de l'agence de l'eau compte tenu de l'exemplarité du projet en termes de transition écologique). Au total la ville versera 850 000 € de fond de concours.

Enfin, une enveloppe **150 000 €** pour le renouvellement de feux tricolores (Mendes France/Sabres/Lacaze et Foch/Saint-Médard).

1.3 Culture et patrimoine : 1 423 892 €

Des dépenses sont prévues pour le **projet muséal : 105 000 €**.

Il est également prévu à hauteur du BP2024 le programme de réhabilitation du Musée dont le coût 2024 s'élève à 2 422 664 € avec 1 103 772 € de subventions. Pour rappel le coût APD du projet est de 15 210 266 € HT en deux phases.

1.4 Conseils de quartiers : 100 000€

Depuis 2009, les conseils de quartier ont à leur disposition une enveloppe conséquente pour mener des investissements, très appréciés par les habitants. En 2023, ont ainsi été dépensés pour 4 800 € d'appareils de piégeage de moustiques tigres, 21 963 € de jardinière Citymur, 7 080 € de tables et bancs à l'esat du Conte et 2 160 € de panneaux des vergers.

L'enveloppe budgétaire en investissement est reconduite pour 100 000 € en 2024.

2. Rénovation des équipements sportifs : 851 016 €

Les élus du territoire, accompagnés par les acteurs du sport amateur, scolaire et professionnel, ont travaillé de concert pour élaborer le schéma de développement des équipements sportifs le plus cohérent en fonction des contraintes et des projets de chacun.

En 2024 :

- **350 000 €** HT net de subventions sont prévus pour la **couverture des courts de tennis** (0,9M€) ;
- **80 000 €** seront consacrés à des travaux d'éclairage du terrain du Beillet ;
- **72 000€** pour une étude d'optimisation du réseau de chaleur sur la piscine ;
- **157 000 €** sont prévus pour la mise à niveau des équipements sportifs (abri de joueur, traceuse, poteau, recharge liège pour terrain d'honneur...).

3. Le Développement de la Cité : 2 668 617 €

3.1 Le cœur de ville : 1 125 563 € net de subvention

Pour 2024 l'accent sera mis sur l'opération façades (180 k€), l'ilôt Laulom, l'ilôt Fontainebleau (RHI), des travaux d'aménagements. L'opération Laulom est évaluée à 3,2 M€ HT **avec un taux de subvention de 74 %**

3.2 Urbanisme / foncier : 75 000€

75 000 € sont inscrits pour des acquisitions et 45 000 € d'études d'urbanismes et de suivi de l'opération façades.

3.3 Performance énergétique : 100 000 €



Nous continuons les investissements dans le cadre de la mise en œuvre du programme national TEPCV (territoire à croissance verte) signé par Mont de Marsan Agglomération, avec des investissements sur les bâtiments communaux afin d'améliorer sensiblement leur **performance environnementale** et ainsi réduire leur empreinte écologique.

Budgets annexes

Les travaux réalisés sur le budget **ZAC** seront minimes.

Régie des fêtes : le budget 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023 avec un plateau de la madeleine 2024 amélioré dans le but d'améliorer la billetterie. Mais avec des incertitudes liées aux surcoûts en matière de sécurité et aux allocations de force de sécurité dépendantes des JO.

Régie PFM/CREMA :

Le budget 2024 prévoit des travaux de rénovation et d'amélioration des équipements.

Avec une activité en croissance importante, le crématorium prévoit le démarrage des travaux d'un espace d'accueil et de recueillement évalué à 457 388 € comme indiqué dans l'AP-CP.

Le Parc de Stationnement

Ce budget prévoit des travaux de rénovation des parkings avec une subvention de la ville de 32 974 €.